

# RESTE À CHARGE 0 EURO

## DENTAIRE - OPTIQUE - AUDIOLOGIE

La réforme «100 % SANTÉ» voulue par le gouvernement est sur les rails.

2019

Mise en place progressive de Prix Limite de Vente et évolution des bases de remboursement de la Sécurité Sociale.

2020

Accès à l'offre «100 % Santé», sans reste à charge :  
- en **optique**  
- en **dentaire**  
pour 14 actes prothétiques (courones et bridges)

2021

Accès à l'offre «100 % Santé», sans reste à charge :  
- en **audiologie**  
- en **optique**  
- en **dentaire**  
pour 47 actes prothétiques (courones, bridges et dentiers)



**MON ASSURANCE** *Facile*

PAR  SCAMED

79, rue de Tocqueville  
75017 PARIS

Tél. 01 55 65 05 60

[www.mon-assurance-facile.fr](http://www.mon-assurance-facile.fr)

**PROFITEZ :**

- des offres 100% SANTÉ présentées par SCAMED
- de cette réforme pour faire le point sur votre Contrat Santé et celui de votre personnel (dans le cadre de la Loi ANI)